

Département d'Eure-et-Loir / Arrondissement de Chateaudun / Canton d'Orgères-en-Beauce
COMMUNE D'ORGERES-EN-BEAUCE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du 16 décembre 2008

Le seize décembre deux mil huit à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 9 décembre s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles CROSNIER, Maire. Etaient présents : MM. Gilles CROSNIER, Michel BOURGEVIN, Philippe LACHON, Mélina TRAVERS, Annick GOUILLARD, André BRUNEAU, Philippe JOSEPH, Roger HUDEBINE, Marc ROUGET, Soline PHILIPPE, Daniel POINTEREAU, Jean-Lou GRANDVILLAIN formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : MM. Thierry BOURGEVIN, Frédéric LEGOURD et Olivier FABBRO. Monsieur André BRUNEAU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les objets ci-après :

TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire communique à l'assemblée le compte rendu de la réunion qui s'est tenue en Mairie le 4 décembre dans le cadre des travaux de réfection de voirie communale rue de Bellevue et rue du Gué-Barrault.

Après avoir pris connaissance de l'estimation des travaux supplémentaires, le Conseil donne son accord.

Les travaux débuteront aux alentours du 15 mars 2009 et devront être terminés au plus tard le 30 avril 2009, sauf intempéries.

CONVENTIONS

Le conseil autorise le Maire à signer les conventions ci-après :

- avec France TELECOM pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de France Telecom établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité (rue des Ecoles, rue de la Gare et rue de Carton)
- avec le Cabinet Axis conseils, géomètres-experts à Lucé pour l'exécution des travaux relevant de sa profession pendant toute la durée de l'année 2009.
- avec l'Association rurale de culture cinématographique et Centre images pour l'accueil du cinémobile sur la commune.

REGIME INDEMNITAIRE

Après que les intéressés aient quitté la salle, il détermine le montant des indemnités de fonction pour les élus et les agents territoriaux à compter du 01/01/2009.

PERSONNEL COMMUNAL

Suite à l'avis favorable du Comité technique paritaire, le Conseil décide la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet à compter du 01/01/2009

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Il ne donne pas suite à plusieurs demandes émanant du Lycée professionnel Paulsen, de l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public du Loiret, de l'association française des sclérosés en plaques, du secours populaire, de la banque alimentaire.

CENTRE DE SECOURS LOGEMENT DE SERVICE

L'indemnité d'occupation du logement sera reversée à l'intéressé.

BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour financer l'édition du bulletin municipal 2009 la Commission communication avait proposé l'insertion d'encarts publicitaires dans le guide « Orgères pratique ».

Le Conseil donne son accord pour le recouvrement par la commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal révisé le tarif d'utilisation de la salle polyvalente à dater du 1er janvier 2009.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS – MANDATEMENT DES DEPENSES

Il fixe la durée des amortissements pour les immobilisations et les subventions recensées en 2008.

Par ailleurs, il autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses avant le vote du budget primitif 2009.

CEREMONIE DES VOEUX

Elle se déroulera le vendredi 23 janvier 2009 à 19 heures.

Toute la population est invitée.

INFORMATIONS DIVERSES

L'assemblée est informée :

- du résultat du recensement de la population : 1093 habitants à compter du 01/01/2009
- du P.L.U arrêté de la commune de Fontenay-sur-Conie
- de la demande d'un administré sollicitant la modification du P.L.U. de la commune d'Orgères
- de l'organisation d'une réunion pour la mise en application de la participation voirie et réseaux (PVR spécifique)
- de l'évolution du projet de maison de santé pluridisciplinaire
- de la nomination des membres de la Commission communale des impôts directs
- du fleurissement de la Place de Beauce

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Gilles CROSNIER